YERRES

HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2008

DELIBERATION N° 2008/10/94 - D

OBJET : Création d'un Centre multi accueil - Autorisation au Député-Maire de passer l'avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise REFETANCHE pour le lot n° 4.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

CONSIDERANT que dans le cadre du projet de travaux de création d'un centre multi-accueil situé au 1 rue Pierre Loti, à l'issue de deux procédures d'Appel d'Offres Ouvert et après délibérations n° 2007/02/1191 du 15 février 2007 et n° 2007/05/1236 du 31 mai 2007, la Commune a passé, notamment, le marché n° 37/2007 en date du 2 octobre 2007 pour le lot n°4 « Serrurerie » avec la société REFETANCHE,

CONSIDERANT que les travaux portent sur la création d'un centre multi-accueil, que des mises au point techniques des travaux ont été faites conjointement entre le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage, qu'il en ressort qu'il convient de passer un avenant n°1 en moins-value pour le marché passé au titre du lot n° 4,

CONSIDERANT que le montant du marché s'élève à 26.235,00 € H.T.,

CONSIDERANT que les garde-corps prévus sur la nouvelle partie du bâtiment sont à supprimer (moins-value de 6 175,00 € H.T.) et à remplacer par une ligne de vie (plus-value de 3 850 € H.T.), que la différence entre les deux entraîne une moins-value pour ce lot,

CONSIDERANT que le montant de l'avenant est donc de (-) 2.325,00 € H.T.,

CONSIDERANT qu'ainsi, le montant du marché passe de 26.235,00 € H.T. à 23.910,00 € H.T., soit une diminution du prix initial du marché de 8,86 %,

CONSIDERANT qu'il convient de passer l'avenant correspondant,

CONSIDERANT qu'en application de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics, article 8, modifiée, le présent avenant inférieur à 5 % du montant initial du marché, n'est pas soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

Ses Commissions Finances, Affaires Générales et Travaux, Urbanisme, Environnement et Développement Economique consultées,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 au marché de travaux ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n° 1 au marché conclu avec la société REFETANCHE sise 9 rue Edmond Rostand 95190 GOUSSAINVILLE pour le lot n° 4 ainsi que les documents y afférents,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 23-10-08
et de la publication le 24-10-08
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23